

MACHILLY

Le bulletin de

MACHILLY

Février/ Mars/ Avril 2017

N° 130

Sommaire

Mot du Maire	1
Vie Municipale	2
Agenda	6
Infos pratiques ...	8
Evènement	14
Agglo	16
Loisirs et Social ..	20
Environnement ...	23
Nota Bene.....	24



I- LE MOT DU MAIRE

Le vote du budget pour l'année en cours est toujours un exercice délicat.

L'aménagement extérieur de la salle des fêtes est finalisé et j'ai mis au vote une augmentation de deux taxes pour faciliter l'équilibre budgétaire et permettre d'autres travaux jusqu'à la fin du mandat.

Les ressources de l'Etat sont en baisse et j'ai dû en tenir compte également.

Sur un registre différent, je vous annonce une nouvelle attraction ce mois.

La date du 30 avril a été retenue pour tenir compte des deux échéances électorales.

Comme pour nos politiques, il s'agira d'un combat.

Un "combat" pour déterminer la reine, non pas du bal mais de l'alpage.

En effet, dimanche 30 avril, sur le site du lac, vous pourrez assister à ces joutes sans danger, profiter des animations et des stands avec repas.

Même si la pluie est désirée, j'espère qu'elle nous épargnera ce jour-là pour apprécier le spectacle avec en vedette les vaches de nos montagnes.

Le Maire, **Jacques Bouvard**

2 - VIE MUNICIPALE

COMPTES-RENDUS DECISIONNELS

Les PV complets des conseils municipaux peuvent être consultés en mairie et en ligne sur notre site internet.

SEANCES DU 06/02/2017 et 13/03/2017

Opposition au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté d'agglomération « Annemasse-les Voirons » et engagement d'une étude d'impact du transfert

L'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l' « accès au logement et à un urbanisme rénové » dite « loi ALUR » a instauré le transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) des communes aux intercommunalités à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit à compter du 27 mars 2017.



La commune de Machilly dispose d'un Plan Local d'Urbanisme communal, en vigueur depuis le 25 mars 2015, ayant fait l'objet d'une modification n°1 en vigueur depuis le 11 avril 2016.

Dans sa séance du 15 novembre 2016, les membres du Bureau Communautaire d'Annemasse Agglo ont débattu du transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme » par les communes à l'intercommunalité.

Après avoir étudié les scénarii possibles quant à ce transfert de compétence et à l'issue des débats, un consensus s'est dégagé en faveur d'une opposition à ce transfert de compétence à court terme, notamment pour les motifs suivants :

- plusieurs communes sont en cours de révision générale de leur document communal et souhaitent l'aboutir,

- l'Agglomération ne dispose pas actuellement des moyens lui permettant d'exercer la compétence, notamment dans la mesure où elle porte déjà la révision du SCOT, en collaboration avec ses communes membres.

Après un délibéré contradictoire, le Conseil municipal s'oppose au transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme », et participe au travail à mener dans le cadre de l'étude préalable destinée à évaluer les conséquences du transfert de la compétence.

Convention de partenariat et attribution de subvention avec l'école de voile de Haute-Savoie



Le Conseil municipal a approuvé la signature de deux conventions de partenariat avec l'école de voile itinérante de Haute-Savoie.

La convention dénommée « mairie saison 2017 » est relative à l'organisation de stages avec l'école de Machilly pour la semaine du 6 au 9 juin 2017.

La convention dénommée « Mairie Eté 2017 » concerne l'organisation par l'école de voile de stages d'Optimist au lac de Machilly, la semaine du 14 au 18 août 2017.

A cette occasion, les groupes de la commune bénéficieront d'une réduction de 50% et les personnes habitant la commune d'une réduction de 20% sur le prix des stages.

Le coût total de l'opération s'élève à 520,00 € pour la commune.

Le Conseil Municipal a autorisé le paiement de cette somme pour l'organisation des stages qui sont, rappelons-le, ouverts aux habitants de Machilly.

De plus, lors du Conseil Municipal du 13 Mars, a été votée une subvention d'un montant de 1794€ (soit 13€ par élève et par séance) pour le stage de voile du 6 au 9 Juin 2017 par l'école de voile itinérante de Haute-Savoie. Ce stage permettra aux élèves d'acquérir de l'autonomie, prendre des responsabilités, apprendre à s'entraider et coopérer.

2 - VIE MUNICIPALE

SEANCES DU 06/02/17 et 13/03/2017

Modulation de la cotisation de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale



Vu la délibération n°2015-0205 du Conseil Municipal de Machilly du 23 février 2015 instituant la majoration de 20 % de la part communale de la cotisation de taxe foncière au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale,

Vu l'article 1407 ter du code général des Impôts modifié par la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016-art 97 (V) disposant que les communes classées dans les zones géographiques mentionnées au premier alinéa du I de l'article 232 du code général des Impôts, peuvent majorer de 5% à 60% la part de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale leur revenant.

La commune de Machilly étant classée dans la zone géographique susmentionnée, Monsieur le maire propose de moduler la majoration de la part de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale de 20% à 30%. A titre d'information, le nombre de résidences secondaires en 2016 s'élève à 44.

Le Conseil Municipal a décidé de moduler la majoration de 20 % à 30% de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Attribution de subventions:

La commune a attribué une subvention d'un montant de 5500 € à l'association MJC des Voirons, au titre de l'exercice 2017.

Une subvention d'une somme de 2030 € a également été versé à l'ADMR des Voirons pour l'année 2017.

Vote des taux d'imposition des taxes indirectes

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2017, conformément aux Orientations budgétaires du Conseil Municipal, il propose d'augmenter la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties d'un point et de ne pas augmenter la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
<i>Taxe d'habitation</i>	12,41 %	13,41 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	12,62 %	13,62 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	57,47 %	57,47 %

Vote du budget primitif 2017

Le projet de budget primitif 2017 est conforme aux orientations budgétaires fixées par les membres du Conseil Municipal lors du débat en date du 9 janvier 2017. Il reprend les nouvelles dépenses de fonctionnement et les investissements souhaités pour 2017 et constate l'augmentation des taux d'imposition de la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties d'un point. Il s'équilibre de la manière suivante :

En section de fonctionnement à: **1 506 000,00 €**

En section d'investissement à: **1 396 467,20 €**

Participation financière au repas des aînés organisé par le Foyer Rural de Machilly

L'association le Foyer Rural de Machilly a organisé, conjointement avec la commune de Machilly, le repas des aînés de la commune, le dimanche 13 novembre 2016. Elle a présenté son rapport des dépenses pour cet évènement. Le coût total s'élève à 3 332,93 €. Une participation de la commune à hauteur de 50 % a été votée pour un montant de 1 666,47 €.

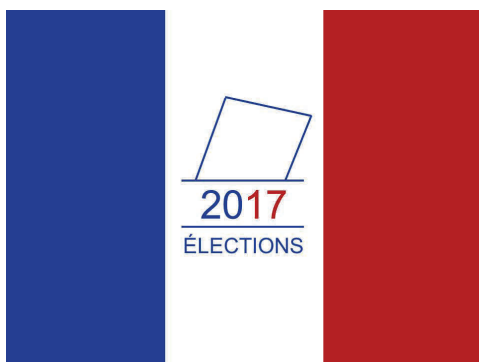
3 - AGENDA : à venir



Chasse aux œufs

Le **samedi 15 Avril, à 10h**, aura lieu la chasse aux œufs de Pâques organisée et financée par la mairie de Machilly. Tous les enfants de la commune sont conviés à venir participer à cette chasse aux œufs. Merci de vous inscrire auprès de votre mairie pour y participer.

Renseignements: Mme Morand au 06.04.43.26.30 (de 8h à 9h ou de 16h30 à 20h).



Elections présidentielles

1er tour: 23 avril | 2ème tour: 7 mai.

Les scrutins ont lieu en mairie, dans votre bureau de vote, de 8h à 19h.

Retrouvez plus d'information sur les élections à notre page Info Pratique dans ce bulletin.

Concours de pêche de l'Amicale de la Gaule



Dimanche 23 Avril, le matin.

L'amicale de la Gaule organise un concours de pêche. Rendez-vous est donné au lac de Machilly, le dimanche matin.

Les inscriptions se passent le samedi 15 et 22 Avril.

Venez nombreux admirer nos pêcheurs ou participer!

Soirée théâtre

Samedi 29 avril , 20h30. Ouverture des portes à 19h.

Organisée par l'Arbre de vie , à la salle des fêtes de Machilly. La Compagnie Accro-planches, vous présentera le spectacle « Les belles sœurs », au profit des personnes handicapées de la résidence.

Tarif: 15€



Combat de Reines

Le dimanche 30 Avril, lac de Machilly.

L'association des Amis des Reines organise un combat de Reines (vaches) au lac de Machilly. Ouverture à 9h30.

Restauration et buvette sur place.

Fleurissement de Machilly

Rendez-vous le samedi 20 Mai sur la place de l'église pour participer ensemble au fleurissement de la commune. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. A midi, un casse-croûte est prévu à la salle des associations.



Afin de nous aider dans l'organisation de l'évènement, merci de vous inscrire en prenant contact avec la mairie avant le 18 Mai.

4 - INFO PRATIQUES

Elections présidentielles

La date du premier tour de l'élection du Président de la République est fixée au dimanche 23 Avril 2017, et celle du second tour le dimanche 7 Mai 2017.

**Le bureau de vote se situe dans votre mairie,
au 290 route des Voirons.**

Le vote pourra s'effectuer de 8h à 19h.

Vous êtes Français, vous votez en France.

Voici les pièces d'identité acceptées:

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée)
- Passeport (valide ou périmé)
- Permis de conduire (valide)
- Carte vitale avec photo (valide)
- Carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide)
- Livret de circulation (valide)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (valide)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (valide)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (valide)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (valide)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (valide)

Source: site *service-public.fr*

Elles sont à présenter en plus de la carte électorale (facultative).

Pour les votes par procuration:

Vacances, obligations professionnelles, formation, problème de santé...

Vous êtes absent de votre domicile au moment de l'élection présidentielle (dimanche 23 avril et dimanche 7 mai 2017), vous pouvez voter par procuration.

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection (ou d'un référendum), de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune ou sur la même liste consulaire que lui. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

La validité d'une procuration est limitée à un seul scrutin. Toutefois, à la demande du mandant, la procuration peut être établie pour une durée maximale d'un an à compter de son établissement, ou de trois ans pour les Français établis hors de France.

Les demandes de procuration peuvent également être remplies en ligne depuis 2014. Un formulaire Cerfa est mis en ligne sur <http://service-public.fr>



Une fois rempli, le formulaire Cerfa doit être rendu auprès d'une des autorités habilitées à les recevoir, c'est-à-dire dans un commissariat de police (à Annemasse: 42, rue du Chablais) une gendarmerie (à Reignier-Esery: 28, route de Cry), ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

Pour les Français établis hors de France, l'envoi des procurations se fait par courrier électronique ou par fax afin de réduire les délais de transmission.

Elections législatives

Les élections législatives sont prévues **les dimanches 11 et 18 juin 2017**: elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Dernière minute! Emploi estival

La Mairie recherche une personne pour le mois d'août, afin d'aider le service technique. Merci de déposer votre candidature auprès de la Mairie.

4 - INFO PRATIQUE

Bibliothèque / Médiathèque de Saint-Cergues

L'inscription à la bibliothèque est **gratuite** et vous permet d'emprunter des documents grâce à une carte lecteur.

L'accès, la consultation et le prêt à domicile sont gratuits. Vous pouvez emprunter 8 documents (dont 3 supports audiovisuels) pour 4 semaines.

Carte de lecteur: *Merci de la présenter à chaque prêt !*

- est **individuelle** et personnelle
- est délivrée après avoir rempli une fiche de renseignements
- est indispensable pour l'emprunt des documents
- est **valable un an**, renouvelable à la date anniversaire de l'inscription
- permet d'avoir un **compte lecteur** sur le site Internet.
- permet de réserver des documents.

Réservations

Si vous souhaitez avoir un document déjà emprunté par un autre usager, ou mettre de côté un livre déjà en rayon, vous avez la possibilité de le réserver soit sur place, soit par téléphone, soit via votre compte lecteur. Le nombre de réservations est limité à **3 par carte**.

Découvrez des nouveautés, romans, bandes dessinées, revues, documentaires, livres cd, albums, livres pratiques ou en gros caractère...

Pour plus d'informations :

bibliotheque@saint-cergues.fr ou Tél.: 04.50.43.50.70



Votre agence postale (APC)

L'agence postale de Machilly met à votre disposition, une multitude de services dont voici quelques exemples:



- Déposer et envoyer vos courriers, lettres suivies, recommandés, et colis jusqu'à 10kg en France et à l'étranger
 - Retirer vos objets en instance, notamment les lettres recommandées et les colissimo.
 - Acheter des jolis timbres et des enveloppes prêtes-à-poster
 - Acheter des emballages Colissimo, des enveloppes à bulles
 - Acheter des pièces en argent de la monnaie de Paris
 - Pour les clients de la Banque Postale, déposer vos remises de chèques, créditer et retirer de l'argent, sous certaines conditions.
- ... et encore bien d'autres services.

Nous avons le plaisir de vous recevoir, tous les jours du lundi au samedi, de 8h30 à 12h dans les locaux de votre mairie.

Courses d'orientation

Trente balises ont été installées autour du lac, fixées au mobilier déjà présent et aux arbres. Ces balises serviront pour organiser des courses d'orientation. La première est prévue pour les enfants des écoles de Machilly et Saint-Cergues le 6 avril. Merci de ne pas enlever ou endommager ce matériel qui est là pour le plaisir des petits et des grands.

4 - INFO PRATIQUE

Nouvel atelier vocal de l'École de musique

L'école de Musique de **Machilly / Saint-Cergues LANNACROCHE**, est une école associative qui par une action éducative, contribue au développement harmonieux de la personnalité de l'enfant.

Depuis 2016, un nouvel atelier vocal pour les 5-12 ans est mis en place. Venez rejoindre l'équipe les lundis de 17H30 à 18H30.



Rappel sur l'histoire de l'école de musique:

Tous les professeurs sont issus de conservatoires nationaux ou internationaux et sont à même de vous offrir une formation solide et sérieuse. Vous pouvez y trouver les disciplines suivantes :

- **Eveil musical** (à partir de 5 ans) : discipline qui a pour but de développer les aptitudes musicales de l'enfant sur le plan de l'écoute, du chant, du rythme, de la créativité et de la participation corporelle.

• **Formation musicale** (à partir de 6 ans) : Discipline qui permet aux élèves d'acquérir les notions de langage musicale et de culture musicale indispensable pour apprendre un instrument.

Les élèves participent à un parcours découverte de 4 instruments de leur choix, par période de 6 semaines, avec le professeur spécifique de l'instrument pendant des cours individuels ou en duo.

- Formation musicale pour les adultes

- **Formation instrumentale:** Clarinette, Cor, Trompette, Saxophone, Trombone, Euphonium, Tuba, Batterie, Flûte traversière, Hautbois, Basson, Percussions, Piano, Guitare, Guitare basse.

- **Atelier Improvisation:** Découverte de la musique jazz et variété, et des techniques d'improvisation.

- **Atelier Musiques Actuelles:** L'Atelier permet de faire découvrir des morceaux de styles différents (rock, hard-rock, reggae...). L'objectif est de rechercher la maîtrise rythmique et harmonique, ainsi que l'improvisation. Il est constitué comme un groupe et formé de plusieurs instruments : Guitares électriques et basse, clavier, batterie, chant, instruments à vents. La finalité est de jouer lors des différents concerts et manifestations.

Classe d'orchestre : la pratique musicale d'ensemble est un objectif essentiel de l'Ecole de Musique. Tous les élèves inscrits en formation instrumentale sont tenus de participer à l'orchestre junior dès leur deuxième année d'instrument. L'ambiance est très sympa et la musique devient un véritable plaisir !



Les cours sont dispensés au 290, route des Voirons, 74140 Machilly.

Tel : 06.13.01.93.35.

E-mail: ecolelannacroche@hotmail.fr

5 - EVENEMENTS

Triathlon de Machilly—2 Juillet

Le dimanche 2 juillet prochain aura lieu la cinquième édition du triathlon de Machilly.

Même programme que pour les éditions précédentes, avec dès 9h30 une course XS ouverte à tous (400 mètres de natation, 10 km de vélo et 1,8 km à pied).

Puis vient la course des Poussins à 11h00 et des pupilles à 11h30 en format contre-la-montre individuel.

Cette année, les catégories poussins à minimes seront récompensées par le comité départemental de triathlon; elles recevront ainsi les félicitations départementales pour les poussins et pupilles, et les titres de champion(ne) départemental(e) pour les benjamins et minimes.



L'après-midi dès 13h30 se déroulera la course principale Sprint, également en contre-la-montre individuel. A noter la possibilité de créer une équipe en relais; son format est de 750 mètres en natation, 25 km de vélo et 5 km à pied.

Cette année, nous soutiendrons **l'association OVA** (objectif vaincre l'autisme) et une partie du prix des inscriptions leur sera reversé.

Nous serons aidés également par le Rotary Club d'Annemasse qui tiendra un stand de vente de bière locale qui lui reversera quant à lui l'entier bénéfice réalisé.



Plus d'information sur l'association OVA: <http://www.ovafrance.fr/>
« Promouvoir et développer un accompagnement comportemental de qualité dans la prise en charge de l'autisme. »

Tous les renseignements sur le triathlon, sur le site officiel de la course :
triathlon-machilly.onlinetri.com



6 - AGGLO & Cie



Fête de l'environnement

Du 05 Avril 2017 au 08 Avril 2017.

Les Journées Citoyennes de l'Environnement (JCE) ont fait leur retour du 5 au 8 avril 2017. Organisées conjointement entre les communes de Saint-Cergues et Machilly, ces journées se veulent, avant tout, un moment de partage ludique et pédagogique. Protection du patrimoine naturel et développement d'actions en faveur de l'environnement restent au cœur des engagements de nos deux communes qui souhaitent continuer à s'affirmer comme le poumon vert de l'Agglomération Annemassienne.

La bibliothèque Le Balcon a ainsi proposé de découvrir l'exposition « les couloirs de la nuit ». Cette exposition immersive invitait le visiteur à découvrir la nuit de manière ludique et sensorielle. Elle proposait un voyage à travers forêt, mare et ville, et des jeux sur la problématique de la pollution nocturne et l'impact de cette dernière sur la faune locale.

La journée du 6 avril était, quant à elle, consacrée aux enfants des écoles élémentaires des deux communes. Au programme : course d'orientation, diffusion de films, activités littéraires sur le thème de l'environnement...

Le samedi **8 avril dès 8h00**, au Centre Technique Communal de Saint-Cergues, a eu lieu la traditionnelle opération de nettoyage de nos deux communes. Cette année, une attention toute particulière était portée aux ruisseaux des communes. Ceux qui le souhaitaient pouvaient notamment participer à un atelier spécifique sur le Panfonex où une tyrolienne de 100 m était installée pour le nettoyage de ce ruisseau difficile d'accès. Placée sous les signes de la rencontre et de la convivialité entre nos deux villages, la matinée s'est achevée autour d'un buffet printanier.

Théâtre et musique: Le lac d'Eugénie

Le Balcon, salle des fêtes de Saint-Cergues, jeudi 13 Avril, 20h30.

Sylvain GirO confirme qu'il est l'un des artistes les plus singuliers de la chanson française.

Avec un univers musical aux influences multiples : (rock, musiques populaires du monde, improvisation...) et des chansons très visuelles dans lesquelles chacun peut se créer sa propre histoire, il retranscrit un monde étrange, onirique, mais toujours ancré, sensible, terrien.

Venez découvrir une voix et une présence scénique hors du commun, au travers de ce conte. Vous y croiserez alors un village fantôme, une forêt labyrinthique, un bal endiablé et un lac enneigé.

Dans cette nuit étrange peuplée de rencontres inattendues, Le lac d'Eugénie vous charmera grâce à ses trois musiciens qui chantent, son chanteur qui raconte, sa batterie et son violoncelle.



Durée : 1h15 / **Placement :** Libre, dès 10 ans.

Tarifs: Plein tarif : 12 € | Réduit : 10 € | - 20 ans : 10 € | Abonnement : 10 €

Réservations: Château Rouge au 04.50.43.24.24

Renseignements: Bibliothèque de Saint Cergues: 04.50.43.50.70 ou sur le site: bibliotheque@saint-cergues.fr

6 - AGGLO et Cie



Top départ pour les travaux du Tram

Annemasse-Agglomération a convié ses différents partenaires opérationnels et financeurs ce lundi 20 février à la douane de Moillesulaz, pour donner le top départ des travaux de la phase I du futur tramway Annemasse-Genève. Cette extension de 2.1km qui reliera Moillesulaz au centre-ville d'Annemasse sera mise en service fin 2019. Elle représente l'une des mesures phares du Projet d'agglomération I signé par le Grand Genève en 2007, et bénéficiera à ce titre d'un cofinancement de la Confédération Suisse à hauteur de 24.84M€ sur un montant total de 57M€. Une seconde phase connectera ensuite le centre-ville d'Annemasse au Lycée des Glières dès 2022.

L'arrivée du tramway permettra de connecter directement la ville centre Genève, à son immédiate périphérie, l'Agglomération d'Annemasse avec un moyen de transport public efficace et durable.

Quelques chiffres sur le tram :

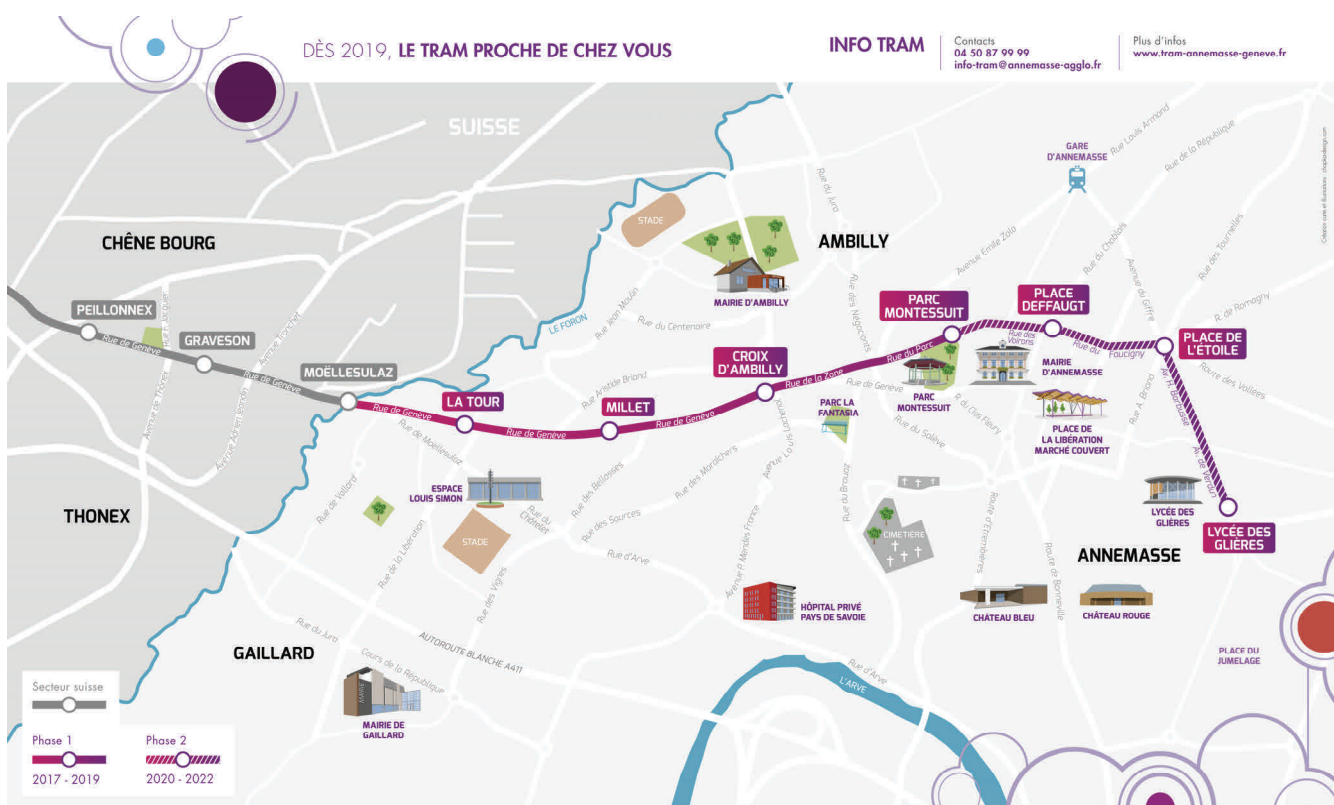
- 3,3km de tracé de la frontière au cœur d'Annemasse ;
- 7 stations côté français ;
- Des rames d'une capacité de 237 places ;
- Une fréquence élevée : un tram toutes les 8 minutes ;
- De la rapidité : - de 7 minutes entre le Parc Montessuit et la frontière;
- Près de 6000 voitures par jour économisées sur le réseau routier du canton ; soit 1000 tonnes de CO² en moins par an et plus de 230 arbres plantés le long de l'itinéraire.

Comment et qui financera?

La signature officielle de la convention de cofinancement du tram d'Annemasse par la Confédération Suisse à hauteur de 24,84M€ sera effective au cours des prochains jours. A cette occasion, Monsieur Ulrich SEEWER, Sous-directeur de l'Office fédéral du développement territorial représentera la Confédération Suisse.

Le coût de la première phase du Tram Annemasse-Genève est de 57M€. Son financement est assuré par :

- La Confédération Suisse à hauteur de 24,84M€, avec un financement prévu dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois n° I ;
- Le Conseil Départemental de Haute-Savoie, à hauteur de 12,3M€ (21,6%) ;
- Annemasse Agglo (et les communes de Gaillard, Ambilly et Annemasse) à hauteur de 11,6M€ (19,3%) ;
- La République française, à hauteur de 6,5M€ (11,4%) ;
- La Région Auvergne Rhône-Alpes, à hauteur de 0,4M€ (0,7%) ;
- L'Europe - INTERREG, 1,9M€ (3,33%).



Une phase 2 programmée

Ce nouveau tronçon sera complété d'une seconde phase d'1,3km qui arrivera à terme en 2022, avec 3 stations supplémentaires menant jusqu'au lycée des Glières à Annemasse.

Plus d'info: <http://www.tram-annemasse-geneve.fr/>

7 - LOISIRS & SOCIAL

Assemblée Générale du club des aînés « les framboisines ».

Ce club, qui compte une vingtaine d'adhérents, propose des repas, la possibilité de proposer des activités, et un espace de partage, notamment avec les autres clubs.



Voici un compte-rendu de l'assemblée générale du 11 Mars:

La présidente Mme Gryseleyn ne désirant pas se représenter, une nouvelle présidente est élue à l'unanimité: Mme Paris Michèle, qui était déjà membre du club depuis quelques années.

Le bureau est constitué: Mme Romano Claudine, Mme Ardouin Christiane (trésorière), Mme Kopec Martine, Mr Ben Amira Mohamed, Mme Gryseleyn (commissaire aux comptes).

Une vingtaine de personnes étaient présentes, elles désirent toujours continuer à se rencontrer le 2eme samedi du mois de 14h30 à 17h pour partager lectures, jeux de cartes et autres activités à venir. Elles souhaitent une 2eme rencontre dans le mois, un jour de semaine est envisagé mais finalement le 4ème samedi du mois est retenu. Une demande de réservation pour la salle des associations sera faite à la mairie pour cette nouvelle réunion.

Mme Paris est en relation avec le Club des Aînés de l'Agglo, club qui organise des manifestations pour tous les clubs des 12 communes de l'Agglo, elle ne manquera pas de nous tenir informés.

La cotisation est de 15 euros, nous avons relevé les coordonnées de chaque adhérent, l'adhésion au club peut se faire à tout moment.

Pour plus d'informations: Mme Paris Michelle

Tél.: 04 50 37 33 29 ou 06 82 63 75 94

E-mail: juvanosc@gmail.fr

// Rencontre //

Nous vous proposons de découvrir les personnalités et agents de la commune au travers de leur métier.

Aujourd'hui, M. Christophe DEPIERRE, Directeur de l'Ecole de musique Lannacroche de Machilly/St-Cergues.

M. Depierre, décrivez-nous en quelques mots votre poste et ses principales tâches.

Il y a d'abord la **gestion administrative de l'école**: assurer la direction de l'établissements, sa vie au quotidien, l'organisation du planning d'occupation des salles, mais aussi veiller au respect du règlement intérieur. Il faut également gérer le parc instrumental, organiser les inscriptions des élèves. Il y a également la **Gestion pédagogique de l'école**: organiser les études, coordonner les projets pédagogiques, impulser de nouveaux projets, organiser le calendrier des examens, des auditions... Et puis recruter les enseignants. La troisième tâche est sans doute de **favoriser le rayonnement de l'école**: pour cela nous travaillons avec l'Harmonie municipale, et élaborons des partenariats avec des associations ou acteurs locaux. Cela implique de mettre en œuvre une politique de communication par différents outils (site internet, affiche, presse, Facebook...).

Depuis quand l'école de musique existe-t-elle ? Qui l'a fondé ?

C'est en 1980 que l'école de musique de Machilly a vu le jour sous l'initiative de Monsieur Camille Lavy, alors Maire de la commune et de Monsieur Philippe Maso, un nordiste naturalisé Chablaisien en 1978, qui en prend d'emblée la direction musicale et administrative. L'école de musique est d'abord attachée à la fanfare, puis à l'Harmonie. Et c'est en 2000 qu'une école de musique indépendante est créée. L'école compte aujourd'hui environ 94 élèves.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Le principale souci résulte dans nos locaux.

Depuis quelques années nous n'avons plus de locaux sur la commune de St-Cergues, le bâtiment étant devenu insalubre.

8 - LOISIRS & SOCIAL

Nous devons jongler avec 3 salles sur Machilly (j'en profite pour remercier la municipalité de nous les mettre à disposition). Mais avec 11 professeurs et presque 100 élèves, l'emploi du temps est un vrai casse-tête. De plus, les salles ne sont pas toutes au même endroit ce qui rend la visibilité de l'école de musique compliquée.

Parlez-nous de vos professeurs.

Tous nos professeurs sont diplômés des conservatoires nationaux ou internationaux. Ils mènent en parallèle de leur activité d'enseignant une carrière d'interprète, soit en soliste, en groupe... D'autres sont tournés vers la direction d'orchestre ou encore la musicothérapie.

Vous proposez déjà des cours d'éveil musical, des formations musicales (pour petits et grands) et instrumentales, un atelier musiques actuelles et une classe orchestre. Votre nouveauté cette année est un atelier vocal pour les 5 à 12 ans. Pouvez-vous nous en dire plus?

C'est une découverte de la technique vocale, avec des exercices de respiration et une mise en pratique sur des morceaux de variété. Une intervention est ensuite prévue pendant les spectacles de l'école de musique. Nous travaillons sur le répertoire des "commémorations" (Marseillaise, Allobroges) pour participer aux cérémonies du 8 Mai et 11 Novembre.

Merci pour cette interview. Avez-vous une dernière information que vous souhaitez communiquer à nos lecteurs du bulletin?

Nous proposons également une formation musicale pour adultes.

Pour tout renseignements: ecolelannacroche@hotmail.fr



Soirée choucroute

L'association Machilly pétanque organisait samedi 11 mars sa soirée choucroute. C'est donc devant une assiette bien copieuse et aux sons d'un orchestre populaire que les quelques 150 convives se sont régalés.

8 - ENVIRONNEMENT

Ils sont ensuite allés sur la piste de danse. En invités d'honneur, le président de l'association Gérard Garin Laurel, et le vice président Patrice Blanchard ont accueilli le maire de la commune d'Andrate, ainsi que le maire précédent et l'adjoint en charge du tourisme.

Découverte des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Deux animations seront proposées et animées par le SIFOR et la LPO74 (Ligue de Protection des Oiseaux):

- **Le 2 mai**, sur le marais de Grange Vigny et à la Dame, rendez-vous sur le parking Nord (coté Golf) de Machilly, pour Les petits mystères du Marais, de 16h à 18h, et pour Une nuit au Marais de 19h30 à 21h30.

- **Le 25 Avril**, rendez-vous à la déchetterie de Saint Cergues, pour l'animation Les petits secrets du Marais de 16h à 18h, suivis d'une promenade crépusculaire, de 19h30 à 21h30.



Inscriptions obligatoires: SIFOR: 04.50.87.13.48 ou info@foron.fr

Les carpes du lac

Le lac de Machilly héberge différentes variétés de carpes : communes, miroir et cuir. Leur poids varie de 3 à 18kg avec un record de 25kg.

La carpe est réputée pour sa longévité car elle vit en effet entre 15 et 20 ans, mais certains spécimens atteignent 70 ans. D'autres sont réputées centenaires.

Plutôt active au crépuscule et la nuit, son comportement est dit « photophobe » (elle craint la lumière). Tout comme la Tanche qui partage son habitat, elle préfère les zones ombrées voire sombres. L'hiver, elle s'engourdit et est réputée s'enfouir dans la vase en ralentissant fortement son métabolisme.

La carpe est omnivore et se nourrit notamment de débris végétaux, de mollusques (y compris moules d'eau douce) et autres invertébrés (larves d'insectes, vers, crustacés) ; l'écrevisse, si elle est présente, est une part importante de son régime alimentaire. C'est un poisson fouilleur des fonds et déracineur de végétaux. Elle est souvent pêchée avec des graines de maïs ou blé et depuis quelques années avec des bouillettes aromatisées (une méthode qui nous vient d'Angleterre).

9 - NOTA BENE

NUMERO UTILES	
Mairie de Machilly	04.50.43.51.94
Agence Postale de Machilly	04.50.43.84.62
Assistante sociale (permanence en mairie sur RDV le 1er jeudi de chaque mois)	04.50.84.31.52
NUMEROS D'URGENCE	
SAMU	15
Police ou Gendarmerie	17
Pompier	18
Secours à la personne	46
Incendie	7
Police Municipale	04.50.39.97.90
Urgence Médicale du Léman	04.50.49.15.15
Gendarmerie d'Annemasse/Reignier	04.50.92.11.66
Pharmacie de garde	3237
Centre anti poison de Lyon	04.72.11.69.11
Dentiste de garde le week end	04.50.66.17.19
Ophthalmologiste de garde (Annemasse)	04.50.87.47.47
Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)	04.50.82.20.00
Hôpital Privé Pays de Savoies	0 826 30 00 74
Veille sociale pour les sans domicile fixe	04.50.94.62.90
SNATEM (enfance maltraitée)	119
ALMA74 (maltraitance des personnes âgées ou handicapées)	04.50.46.80.91
Secours routiers, interventions diverses (pollution etc.)	5

Directeur de la publication : Jacques BOUVARD, Maire
Rédaction- Conception : Pauline PLAGNAT et Gérard STEHLE
Réalisation: Julie BOURGEAUX
Impression : Mairie de Machilly
Crédits photographies: Valk, association du triathlon, M. Labrot.
Avec l'aide de: Mme Kopec, M. Depierre, M. Deremble, Mme Regal,
M. Labrot, Mme Farcy, M. Blanchard, M. Lachenal, Château Rouge.